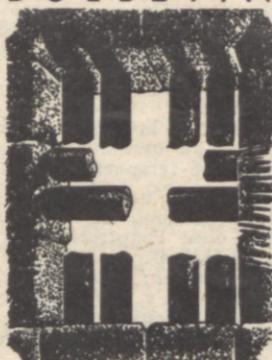


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR

VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e ▼ LITTRÉ 30-09

AMIS DE L'A.D.I.R.

(New-York)

**

Les Amis de l'A.D.I.R. à New-York ont donné comme l'an passé un cocktail au Waldorf Astoria Hôtel, le 16 février, présidé par Mme Henri Bonnet, la comtesse Jeanne de Lagarde et Mrs Gardner Cowles.

Notre amie, Miss Caroline Ferriday, nous a fait part du grand succès de cette fête. Nous voulons exprimer, dans ce numéro de « Voix et Visages », notre profonde reconnaissance à tous nos « Amis » connus et inconnus qui y ont participé.

Le nom de Miss Caroline Ferriday nous est bien familier mais peut-être y a-t-il parmi nos camarades quelques-unes qui ignorent comment cette grande amie de la France a été amenée à nous aider d'une façon tous les jours plus large et plus efficace.

En 1949 elle écrivait à G. de Gaulle pour lui demander les noms de trois de nos camarades à qui elle pouvait envoyer des colis. Peu à peu elle groupait quelques amis qu'elle intéressait à la cause des déportées rapatriées puis elle formait un Comité qu'elle baptisa « Amis de l'A.D.I.R. » au moment même où se fondait à Paris la Société des Amis de l'A.D.I.R. Et voici deux ans que le résultat de grandes manifestations dont l'organisation et la conduite représentent pour elle et son Comité un immense effort, nous permettent d'aider de plus en plus de nos camarades malades et seules.

Chère Miss Ferriday, du fond du cœur encore merci.

I. R. DELMAS.

Composition du Bureau

Par suite d'une erreur dans notre précédent numéro, nous n'avons pas donné la liste complète du Bureau du Conseil d'Administration. Nous vous prions de la trouver ci-dessous :

Présidente : Mme Delmas.

Vice-Présidentes : Mmes Anthionoz de Gaulle, Davinroy, Goetschel, Hottinguer.

Trésorière : Mme Lansac.

Secrétaire générale : Mme Ferrières.

IN MEMORIAM

Suzanne BUSSON

Née le 19 avril 1896 à Isigny (Calvados), décédée le 3 mai 1953 au Mans.

Réseau Delbo.

Internée à Angers, Fresnes, Fromainville.

Déportée à Aix-la-Chapelle, à Ravensbrück (N° 37.898) et à Maüthausen.

Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, Médaille de la Résistance, Medel of Freedom.

Déléguée de l'A.D.I.R. de 1947 à 1951 pour la Sarthe.

C'est avec une très grande tristesse que beaucoup de nos camarades apprendront la mort de Suzanne Busson. Celles qui l'ont rencontrée dans les prisons d'Angers, de Romainville, de Fresnes et d'Aix-la-Chapelle, dans les camps de Ravensbrück et de Maüthausen, n'ont pas oublié son beau regard lucide et courageux. Celles qui l'ont revue après la libération savent avec quelle volonté, j'allais dire avec quel acharnement, elle s'est attachée à servir le souvenir des déportés, a cherché à faire connaître dans toute son atroce vérité l'histoire concentrationnaire et aussi à aidé les survivantes.

Aux épreuves de sa captivité s'étaient ajoutées au retour, pour Suzanne Busson, la douleur de ne pas retrouver son mari, mort à Maüthausen, et les souffrances d'une longue maladie. Elle avait cependant trouvé dans son cœur la force de dominer une fois encore son destin : pendant quatre ans, elle fut, au Mans, déléguée de notre Association ; elle rédigeait et publiait en même temps deux livres : « Dans les Griffes Nazis ». Dans le premier tome, Suzanne Busson racontait très simplement et sans grandiloquence sa propre captivité. On l'y retrouvait, avide d'échanges humains et d'amitié, ne se laissant pas abattre, n'oubliant rien. Dans le deuxième tome, elle s'effaçait pour présenter des documents et des témoignages : je ne connais rien de plus sinistre dans son dépouillement que la déposition de Hoess, commandant d'Auschwitz jusqu'en 43 ; elle se termine ainsi :

« Pour simplifier les opérations, je fis construire deux fours crématoires près de la chambre à gaz avec plateforme pour amener les cadavres.

Jane VIALLE

Viviane dans la Résistance.

Née à Ouedo (Congo Français) le 27 août 1906.

Réseau Combat. M.U.R. M.L.N. Kasanga. Internée pendant onze mois au camp de Brins et à la prison des Baumettes à Marseille.

Sénateur de l'Oubangui.

Secrétaire générale de l'Association des Femmes de l'Union Française.

Jane Vialle qui vient de mourir dans l'accident aérien de Bordeaux est peut-être surtout connue pour ses travaux dans le cadre de l'Union Française et de l'O.N.U. Elle n'en fut pas moins une résistante de la première heure, et si après la guerre elle consacra son activité aux questions africaines qui lui tenaient tant à cœur, « sa guerre » se passa, en zone nord, puis sud, puis nord, dans la clandestinité. Cette activité eut d'ailleurs ses sanctions : elle fut en janvier 1943 internée au camp de Brins, puis à la prison des Baumettes.

Jane haïssait l'oppression : toute sa vie en est une preuve éclatante. Partout et selon les besoins de l'heure elle lutta contre elle avec une fougue étincelante. Seule sa gentillesse, très grande et quotidienne, l'empêchait de ne pas s'indigner cruellement contre ce que les âmes ardues appellent la tiédeur, la mollesse, l'indifférence de leur entourage. Il faut reconnaître d'ailleurs que cette gentillesse portait ses fruits ! Lorsque pour la vente de solidarité de 1946, au succès de laquelle les territoires d'Outre-Mer avaient généreusement contribué, je lui demandais de nous envoyer quelques étudiants africains, elle n'eut pas de mal à trouver des volontaires. J'ai retrouvé l'autre jour une bien amusante photo qui nous la montre avec de gros paquets de sucre dans les bras et où Jane rit de toutes ses merveilleuses dents.

Elle travaillait pour « Combat » et nous n'avons guère évoqué ensemble des histoires de clandestinité. Pourtant une phrase dite au hasard des conversations, m'a laissé le sentiment que, de sa captivité qui dura onze mois, elle avait souffert à notre manière, c'est-à-dire en se raccrochant aux plus petits éclats de

4 P 4615

IN MÉMORIAM (suite)

Suzanne BUSSON

« J'évalue à deux millions et demi le nombre des déportés exterminés de 1940 à 1943 à Auschwitz. »

Mais le livre de Suzanne Busson ne se termine pas sur les aveux des bourreaux. Comment ne pas relire aujourd'hui sans émotion ces dernières lignes écrites quelques mois à peine avant sa mort :

« Nul d'entre nous qui ne frémisse à l'évocation de tant de souffrances, de tant de maux volontairement acceptés, de tant d'agonies dans la solitude sans espoir.

« Quel enseignement ! et avec quelle ferveur ne devons-nous pas conserver le culte de ces morts qui sont les nôtres, de ces morts qui, vivants, étaient les meilleurs d'entre nous ! »

A nous aujourd'hui de nous souvenir, d'associer au culte de tant de nos camarades disparus la courrouze et exemplaire figure de Suzanne Busson.

G. A.

L'APPEL

Le ciel est noir, la terre est noire.
Dur est le gel, lourd est mon cœur.
Tristes victimes expiatoires,
Nourries de haine et de rancœurs,
Nous attendons. L'aube blafarde
Sans cesse creuse dans nos rangs.
Nul sang ne ranime et ne farde
Ces visages de chiens errants.
Reverrons-nous ces jours qu'en rêve
Nuit et jour nous imaginions ?...
Visages aimés, heures brèves,
Un feu, un pain, une maison...
Se souvient-on encore d'elles.
Celles qui paient argent comptant
Pour que la vie soit libre et belle,
Et que la France ait un printemps ?
Et si nous revenons un jour
Comme un troupeau de spectres hâves
Affamées de joie et d'amour,
Sérons-nous les tristes épaves
Qu'on enfouit sous le sable lourd ?

Ravensbrück 1945.

Denise CLAIROUIN.

(Poésie de camp recueillie par Suzanne Busson et reproduite par elle dans son livre « Dans les Griffes Nazies ».)

Jane VIALLE (suite)

beauté, de douceur et d'amour : elle parlait je crois d'Agnès Bidault qui avait dû arriver aux Baumettes alors qu'elle-même s'y trouvait, et disait d'un ton reconnaissant et extasié « Ces mains de femme »...

Mon amie Jane vos mains, votre intelligence et votre cœur étaient secourables aussi, mon amie Jane, prisonnière morte au service de la France, dans votre liberté retrouvée !

Lucienne LAURENTIE.

Nous informons nos camarades que nous possédons encore quelques insignes de l'A.D.I.R. Nous rappelons que cet insigne a la forme d'un triangle, pointe en bas et est à peu près de la grandeur d'une pièce de 20 francs.

Il comporte, sur une moitié, des bandes verticales alternées bleues et blanches, insigne des Déportées et, sur l'autre moitié, des bandes alternées en oblique bleues et blanches, insigne des Internées. Cette face est traversée des lettres A.D.I.R.

Au revers se trouve la formule : « Sunir, servir, se souvenir ».

L'insigne existe avec épingle ordinaire, épingle de sûreté et en breloque, avec anneau. Son prix de vente est de 100 fr., pour envoi à domicile, 65 fr., pris à nos bureaux.

Le Service Social est à votre service...

...Vous l'avez bien compris, n'est-ce pas, puisque le nombre de celles qui s'adressent à nous ne cesse d'augmenter. Vous savez que chaque fois, nous avons fait le maximum pour vous aider à résoudre vos problèmes, que nous nous penchons sur chacun des cas et vous tendons une main fraternelle.

Aujourd'hui, c'est votre aide que je viens vous demander : le secrétariat et la « papetterie » apparaissent à un tel point notre temps, que nous n'arrivons plus à faire notre travail social, nous n'arrivons plus à visiter nos malades, nous n'allons plus à domicile, et nous finirons par aboutir à ce paradoxe : avoir des dossiers bien étudiés et bien constitués que nous n'aurons plus le temps de défendre, ou faire des démarches avec des dossiers incomplets et par la même rendre leurs résultats incertains.

Mais vous pouvez nous aider :

Renvoyez-nous, lorsque nous vous le demandons, nos questionnaires soigneusement remplis — y compris les renseignements qui peuvent vous paraître, à vous, inutiles.

Sur chaque lettre, à chaque demande de renseignements et à chaque demande d'intervention, notez :

nom, prénoms, nom de jeune fille, adresse et les renseignements nécessaires : n° carte Déporté-Résistant;

pour démarcher à la Sécurité Sociale, n° d'immatriculation;

pour réforme : date de votre demande et dernier taux reconnu, copie du procès-verbal de réforme, etc...

Vous nous évitez ainsi des compilations de dossiers toujours longues et de vous réclamer les renseignements manquants. Epargnez notre temps qui est le vôtre...

Nous avons été obligées de réduire au minimum notre correspondance; ne vous étonnez pas si nous ne vous rendons pas toujours compte tout de suite de nos démarches — sachez que nous les faisons.

Nous n'écrivons plus en ce moment de lettres d'accompagnement pour nos dons et nos colis, mais que cela ne vous empêche pas de nous en accuser réception...

Nous serons reconnaissantes à nos adhérentes de Paris qui nous demandent un renseignement de nous téléphoner — ce qui nous évitera une lettre; par contre, lorsqu'il s'agit d'une démarche à faire, nous préférons que les coups de téléphone soient confirmés par une lettre portant toutes les indications exigées ci-dessus.

Nous vous demandons également, dans la mesure du possible, de faire vous-mêmes les copies des pièces nécessaires à vos dossiers, et de remplir les formulaires, en laissant en blanc les questions qui vous embarrassent.

Tout le temps qui sera ainsi libéré sera mis à votre service.

Merci.

L'Assistante Sociale.

CHRONIQUE LEGISLATIVE

Circulaire N° 0275 CS CD DP du 11 avril 1953. Application des dispositions de l'art 8 de la loi N° 53-58 du 3 février 1953.

Cette circulaire est très importante pour tous les déportés pensionnés, titulaires de la carte de déporté-résistant. Nous voulons en tracer les grandes lignes en nous réservant, dans le prochain Bulletin, d'en étudier les incidences pratiques :

— L'ensemble des blessures et des maladies est considéré comme une seule blessure de guerre.

— Conversion des pensions temporaires des déportés-résistants en pensions définitives dans le délai de trois ans qui suit le point de départ de la première pension concédée pour ces infirmités.

Conditions :

1) Avoir passé, à la date du 5 février 1953, trois ans au moins dans la position de pensionné temporaire;

2) Etre titulaire d'une pension temporaire ou en possession de droits à une telle pension dont l'expiration est fixée à une date postérieure au 5 février 1953.

Dans ce cas, et sauf demande expresse des intéressées, il n'y aura pas de nouvelle expertise. La pension définitive sera liquidée sur les propositions de la dernière Commission de réforme.

Par contre, ceux qui pensent pouvoir bénéficier d'un taux supérieur, soit pour aggravation, soit pour nouvelles infirmités, doivent, sans attendre de convocation et dans les 6 mois précédant l'expiration de leur pension, adresser une demande au médecin chef du Centre de Réforme, sur le modèle ci-dessous :

DEPORTE DE LA RESISTANCE
bénéficiant de la présomption d'origine
Art. 6 de la loi du 6 août 1948.

Monsieur le Médecin-Chef
du Centre de Réforme

Monsieur le Médecin-Chef,

Je vous prie de bien vouloir me faire convoquer devant une Commission de Réforme, afin d'être examinée pour aggravation et nouvelles infirmités.

Veuillez agréer, Monsieur le Médecin-Chef, l'assurance de mes sentiments distingués.

P.J. :

— copie certifiée conforme de ma carte Déporté Résistant;

— certificat médical énonçant les affections en aggravation dont je suis atteinte.

Le décret n° 53.438 du 16 mai 1953 vient de paraître au *Journal officiel* du 17 mai, fixant les nouveaux barèmes et règles pour la classification et l'évaluation des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées pendant l'internement ou la déportation.

Grâce à ce barème, nous allons pouvoir obtenir des taux de pension convenables pour les anciens internés et déportés; en particulier en ce qui concerne les troubles glandulaires, l'asthénie chronique des déportés, les troubles gynécologiques des femmes, qui jusqu'à présent n'obtenaient que des taux fantaisistes suivant la bienveillance du médecin expert.

Nous reviendrons en détail sur ces dispositions.

Nous tenons à cette occasion à remercier au nom de toutes nos adhérentes les Médecins Déportés qui ont contribué à l'élaboration de ce barème.

**

Nous nous apercevons, par suite de la révision de notre fichier, que de nombreuses adhérentes, recevant régulièrement notre Bulletin ne doivent pas être en possession de leur carte d'adhérente à l'A.D.I.R.

Nous prions celles qui se trouveraient dans ce cas, de bien vouloir nous le signaler et nous retourner la fiche de renseignements pour le fichier ainsi que deux photos d'identité.

— Nouvelles de nos Sections —

SECTION DE MAINE-ET-LOIRE

Qu'il est doux de retrouver les camarades, de passer quelques heures ensemble évoquant des souvenirs, de faire revivre les compagnes dé misère disparues, de se replonger dans ce terrible passé mais qui, pourtant, nous est cher. Ce sont pour ces raisons que notre réunion annuelle du dimanche 26 avril, chez Tourgueneff-Baluchette, a été, pour toutes, pleine de douceur et d'entrain. Elle a été aussi marquée par la joie apportée par la présence de plusieurs camarades de la Vienne venues, avec leur famille, faire connaissance avec la Section de Maine-et-Loire et qui ont eu le bonheur de retrouver des amies de captivité.

Etaient présentes à la réunion :

Mmes Alis Yvette, Alix Marie, Boisnault Raymonde, Boucher Marie, Bowman Germaine, Chatelain Pauline, Déan Germaine, Fontaine Marie, Mmes Gaullier Hélène, Letourneau Jeanne, Mme Manceau Pauline, Marie Antoinette, Oger Marcelle, Persigand Renée, Mmes Poilane Ninette, Revers Denise, Tourguenoff Marguerite (M.-et-L.), Mme Bruneau Irène, Mmes Du-Ponchelle Raymonde, Jallais Denise, département de la Vienne.

Après la lecture du rapport d'activité de la section du compte rendu de l'Assemblée de Paris et de la discussion de nos droits, on fit honneur au goûter servi grâce à la générosité de Mmes Alis, Fontaine, Manceau, et Mme Simier-Baluchette eut de nombreux compliments pour son excellente galette, elle s'était vraiment surpassée.

Toute la Section de Maine-et-Loire envoie son meilleur souvenir à Mmes Charrier à Alençon, Coillot aux Sables-d'Olonne, Gardy à Maubeuge et Rouget à Genève. Elles ne sont pas oubliées des Angevines.

Il est décidé qu'en Juin, nous nous retrouverons pour notre excursion annuelle et espérons qu'elle sera joyeuse et pleine d'entrain comme la réunion.

G. B.

Rapport Financier

Lors de l'Assemblée générale du 25 janvier 1953, vous m'avez autorisée à soumettre les comptes financiers à contrôle, en spécifiant que vous désiriez une séparation complète des postes : Dons à des adhérentes et dons à non adhérentes, Prêts à adhérentes et prêts à non adhérentes, devant être attribués au compte « Amis de l'A.D.I.R. », U.S.A.

Les modifications demandées ont été apportées et, après approbation de la Commission de contrôle et du Conseil d'administration, je vous communique ci-dessous le bilan rectifié en vous remerciant de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

La Trésorière :
Madeleine LANSAC.

BILAN RECTIFICATIF AU 31 DÉCEMBRE 1952

ACTIF

A) Services propres à l'Association.

Immobilisations :

Mobilier et matériel 547.902
Dépôts de garantie 7.592

Valeurs réalisables :

Prêts 1950-51 35.278

Titres de placement :

Portefeuille 730.966

Valeurs disponibles :

Caisse 71.786
C.I.C. Cte 7.691 304.659
Chèques Post. c/c 5.266-06.. 323.239

2.021.422

TOTAL DE L'ACTIF A + B = 4.332.510

B) Services alimentés par « Amis de l'A.D.I.R. » (U.S.A.).

Valeurs réalisables :

Prêts aux adhérentes 638.000
Prêts aux non adhérentes .. 265.000

Titres de placement :

Portefeuille 1.200.000

Valeurs disponibles :

Caisse 17.525
C.I.C. Cte 8.818 100.000
Chèques post. c/c 8.851-80.. 90.563

2.311.088

PASSIF

A) Services propres à l'Association.

Report à nouveau :

Résultats de gestion antérieurs au 1/1/52 1.869.615

Résultats :

Résultat de gestion 1952 .. 1.192.424

3.062.039

B) Services alimentés par « Amis de l'A.D.I.R. » (U.S.A.).

Résultats :

Résultat de gestion 1952 .. 1.270.471

1.270.471

TOTAL DU PASSIF A + B = 4.332.510

Ce n'est qu'une histoire entre mille . . .

(Suite)

(Voir le n° 37)

SECTION LOIRET-CENTRE

Réunion du 14 décembre. Malgré l'époque peu favorable aux déplacements, les fidèles du Loiret, auxquelles s'étaient jointes nos amies de Vierzon, se sont retrouvées chez notre camarade et amie Marcelle Ouvrard à Olivet. Beaucoup d'absentes, malades, dont Mmes Barry, Carmignac, Montembault et Fromentin, s'étaient excusées.

Nous remercions notre hôtesse de son accueil toujours plein d'amitié et de confort ainsi que de son excellent goûter.

Réunion du 15 mars. Elle eut lieu dans la belle propriété de Nanteuil, près de Blois, de Mme de Bernard.

Cette réunion, prévue depuis longtemps, a connu un réel succès. Nous nous sommes retrouvées vingt-quatre de Blois et des environs, de Vendôme, d'Orléans et de la région de Vierzon, et nous eûmes la joie de voir se joindre à nous Jacqueline Durand de Monnaie près de Tours, Mme Murat, Mme Billard et Mme Lansac de Paris, ces deux dernières représentant le Bureau de l'A.D.I.R. et la Section parisienne.

Merci à toutes d'avoir fait ces déplacements parfois longs et fatigants, surtout pour les dos fragiles. Merci à ceux et à celles qui ont si gentiment piloté leurs camarades.

Deux bonnes compagnes 19.000 qui ne s'étaient pas revues depuis les heures tragiques, se sont retrouvées.

On bavarde, on évoque un souvenir précis de camp ou de prison et c'est toute une période de ces heures dramatiques que nous revivons. Dans l'abandon de la conversation autour d'un bon goûter, on oublie l'heure, et le départ précipité fait quelques victimes : un manteau de fourrure qui ne suit pas sa propriétaire, une écharpe qui se cache, un chapeau qui resta solitaire et oublié à Nanteuil... Il faut croire que nous avions repris la mentalité des pauvres va-nu-pieds que nous venions d'évoquer.

Merci à Mme de Bernard et à toutes celles qui y participèrent, pour cette bonne journée !

À ce moment, j'eus quand même une chance : je rencontrais un agent de l'Intelligence Service, un Canadien qui se faisait appeler Guillaume et qui venait renflouer le réseau. Il m'embaucha. Lui et son radio Raymond la Brosse (actuellement capitaine à Québec) avaient un réseau d'évasion. Pendant quelques mois, j'eus la satisfaction de venger les nôtres en continuant leur œuvre. J'étais parmi les convoyeuses. Innocemment, dans les gares, les trains, les rues, nous passions au milieu des uniformes verts ou gris, évitant à nos grands compagnons d'avoir à ouvrir la bouche, ce qui eut été catastrophique ! Ils nous suivaient, nous imitaient, montraient sans mot dire leurs faux papiers... passaient.

En juin, Guillaume fut arrêté, puis d'autres membres du réseau, mais pas La Brosse qui fut frôlé la souricière sans y entrer.

Ce fut en juin aussi que la Gestapo de Quimper organisa un procès à grand spectacle, avec des haies de mitrailleuses pour « juger » tous les nôtres, « coupables d'avoir aidé des aviateurs ennemis ». Le verdict fut féroce. Mon mari était condamné à mort pour avoir hébergé les aviateurs durant onze jours. Condamnés à mort également le père H. et F. M., coupable du même crime. Et C. qui avait seulement servi d'intermédiaire, et B. qui avait contribué au ramassage. (Pourquoi pas les deux femmes, alors ?) Et B. qui les avait amenés dans son auto... Les parents M., MM. C. et B. et les trois autres membres de la famille H. et — oh !... — mes deux petites servantes... étaient condamnées à des années de prison.

Un recours en grâce fut signé. Pour finir, on ne fusilla personne mais tous les quinze furent déportés. Heureusement, nul ne savait alors ce que signifiait ce mot. On gardait espoir.

Je restai à Paris. Le brave petit Canadien La Brosse, que nous appelions Junior car c'était un vrai gosse, réussit son tour de force et revint une seconde fois d'Angleterre avec un autre compatriote. Un nouveau réseau fut formé, fonctionna.

Ce n'est qu'une histoire entre mille . . .

(Suite de la page 3)

Les convois reprirent sur la côte bretonne où, les nuits de pleine lune, des vedettes anglaises venaient tout tranquillement chercher un chargement de pilotes... Il y eut beaucoup, beaucoup d'arrestations, mais certains eurent la chance de continuer jusqu'au bout. Je fus du nombre. Pour ma part, j'ai ainsi convoyé des Polonais, un Russe, de nombreux Anglais, Canadiens, Américains. Ils n'ont jamais su mon nom. J'ai rarement demandé le leur.

Si jamais ces lignes pouvaient tomber sous les yeux d'un Dennyson, fermier à blé quelque part en Amérique, je voudrais qu'il sache à quel point il m'a touchée en me demandant, sur le quai de la gare d'Austerlitz (où je l'embarquais pour l'Espagne) si j'avais des nouvelles de mon mari. Des semaines auparavant (et il avait vu tant de gens depuis !) j'avais dit aux cinq boys que j'emménais à St-Brieuc : « Si vous réussissez, tuez un Boche pour moi. Mon mari a été condamné à être fusillé pour avoir abrité plusieurs de vos compatriotes... Vengez-le ! » Il n'avait pas oublié. Ont-ils oublié ?

Oh ! bien sûr, ce que nous faisions (et qui a coûté tant de vies, tant de tortures) n'avait pas une importance capitale, mais tout de même, cela prouvait deux choses : aux Allemands, que nous n'avions pas peur d'eux et que, quoi qu'il arrive, nous ne nous soumettrions jamais. Aux Alliés, que la France n'attendait pas dans la quiétude qu'on vienne à son secours. Nous faisions tout ce que nous pouvions. Seulement, nous ne pouvions pas grand chose.

GILBERTE, de la Résistance.

(à suivre)

VACANCES

Nous vous rappelons que toutes les demandes d'aide pour les vacances, devraient nous être parvenues depuis le 1^{er} mai. A titre exceptionnel, nous accepterons les demandes qui nous parviendront dans les huit jours après réception de ce numéro de « Voix et Visages ».

Que nos déléguées nous envoient d'urgence leurs propositions. Cette année nous ne pouvons leur écrire individuellement comme l'année dernière. Que nos adhérentes isolées nous écrivent directement.

Indiquer : nom, prénoms, nom de jeune fille, adresse, situation de famille, nombre d'enfants et âge, ressources, projets de vacances avec

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Nous sommes heureuses d'annoncer à nos camarades la naissance de :
— Marie-Bernard, petite-fille de Mme Marguerite Billard. 5 mars 1953.
— Anne-Marie, fille de Mme Henriette Foissac, née May. Toulouse, 20 avril 1953.
— Anna, petit-fille de Mme M. Viel. La Ferté-Macé (Orne), 30 avril 1953.
— Christian, fils de Mme Lepoutre-Bizot. Paris, 29 avril 1953.

MARIAGES

M^{me} Madeleine Jankowski (Chonchon) avec M. Pierre Maguin. Paris, 18 avril 1953.

DECES

— M^{me} Berne, mère de M^{me} Berne. Mars 1953, Ain.
— Jeannine Mauran, fille de M^{me} Mauran Martine. Salon-de-Povence, mars 1953.
— M^{me} Berthe Markiewicz. Albi, 31 janvier 1953.
— Suzanne Busson. Le Mans, 3 mai 1953.
— Nous apprenons tardivement le décès de M^{me} Goldstein Jeanne, à Chambois (Orne), le 21 août 1952.
— M. Genebrier, mari de M^{me} Genebrier. Clermont-Ferrand, avril 1953.

DECORATIONS

— Notre camarade Suzanne Busson, Le Mans, a reçu la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur le 1^{er} avril 1953.
— M. André-Paul Crétin, sous-lieutenant, décédé à Mauthausen, mari de notre camarade Yvette Crétin, a été décoré de la Légion d'Honneur à titre posthume.
— M^{me} Madeleine Commont a reçu la Médaille de la France Libérée.
— M^{me} Puech a reçu la Légion d'Honneur. le 11 novembre 1952. Orne.

RECHERCHES

Nous serions reconnaissantes aux camarades de Hanover qui pourraient donner des renseignements au sujet de M^{me} Berrier, de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), qui était une 27.000 et qui a été enterrée à Bergen-Belsen, d'écrire à l'A.D.I.R.

VACANCES

adresse et devis des frais (voyage et séjour) et montant de la demande de participation.

**

La R.A.F. Escaping Society prie toutes les familles de France qui ont porté secours pendant l'occupation à des aviateurs anglais en péril, de se faire connaître immédiatement, en produisant le détail de leurs actes.

La R.A.F. Society invitent les enfants de ces familles à faire un séjour de vacances en Angleterre.

Ecrire avec détails à l'A.D.I.R. 4, rue Guyenemer, Paris (6^e).

AVIS

Il nous reste un certain nombre de médailles de la Déportation et de l'Internement pour faits de Résistance.

Nos camarades, titulaires de la carte de déporté et interné résistant, peuvent nous la demander. Le prix de la médaille, avec ruban, est de 235 francs pour envoi à domicile et de 200 francs, à nos bureaux.

Section Parisienne

DINER DE KOMMANDOS

Le dîner des 57.000 aura lieu le samedi 13 juin 1953 au Palais de la Mutualité, 24, rue St-Victor.

Y prendront aussi part, les 27.000, 35.000, 38.000, N.N., 42.000, 45.000, 47.000, Hollischen, Neubrandenburg, Bendorf, Swodau, Ieschling, Jugenlager, Fortresses et Internées.

Ce sera le dernier dîner avant les vacances. Prix du dîner : 600 francs (boissons, service compris).

Prêtre de se faire inscrire avant le 9 juin, dernier délai, à l'A.D.I.R.

PETITES ANNONCES

Notre camarade Marie-France Rancho, masseuse kinésithérapeute, diplômée d'Etat, 3, rue Florence-Blumenthal, JAS 37-33, est, sur rendez-vous, à la disposition de nos adhérentes pour massage, gymnastique médicale, rééducation.

**

M^{me} Martinon, à Volvic (Puy-de-Dôme), tient un hôtel entièrement remis à neuf. La nourriture est excellente. Volvic est à 500 m. d'altitude ; elle ferait des conditions pour des longs séjours, particulièrement en mai-juin et septembre.

Le prix de la pension est de 800 fr. par jour, service et vin compris.

**

A vendre : 1 appareil dynaseptiseur, état neuf.

Pour renseignements, ou offres, écrire ou voir M^{me} Samuel, ADIR.

**

Une de nos camarades désirerait obtenir des travaux de lingerie et de raccordage de linge. Ecrire ou voir M^{me} Samuel à l'A.D.I.R.

**

Notre camarade Suzanne Jeandel, matricule 44.629, recherche un logement pour son fils qui se marie en juillet. Faire offres à l'A.D.I.R.

**

Notre camarade Luce Dibout vient d'ouvrir un magasin de fleurs « A la Rose Rouge », 72, rue du Poteau, Paris (18^e). Prix modérés. Livraison à domicile. Reprise à nos adhérentes.

REVISION DU FICHIER

Malgré nos appels successifs, beaucoup de nos adhérentes ne nous ont pas encore retourné les renseignements que nous avons demandés pour la révision de notre fichier. Nous nous permettons donc d'en reproduire à nouveau le libellé et les prions de nous envoyer les réponses le plus rapidement possible :

- Nom.
- Surnom dans la Résistance.
- Nom de jeune fille.
- Prénoms.
- Date et lieu de naissance.
- Etat (célibataire, mariée, veuve, divorcée, séparée).
- Prénoms et dates de naissance des enfants vivants.
- Profession.
- Profession du mari.
- Adresse.
- N° de téléphone.
- Date et lieu d'arrestation.
- Date et lieu d'internement.
- Date et lieu de déportation.
- Date et lieu de libération.
- Réseau — Homologuée.
- N° matricule au camp.
- N° carte combattant.
- N° carte combattant volontaire.
- N° carte déporté-résistant.

Le Gérant-Responsable :

G. FERRIERES